

# L'Association des parents

**« Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. Les parents d'élèves participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe. »**

Le conseil des parents d'élèves est un lieu de rencontre, de dialogue, d'échange d'informations, de réflexion, de propositions d'initiatives à propos de la vie de l'établissement et de l'éducation. C'est un lieu d'échanges, de communication pour participer à la vie du lycée.

[Télécharger la fiche de contact de l'association !](#)

**Le lycée Colbert met à la disposition des associations de parents d'élèves :**

- » Un local,
- » La duplication, la diffusion et l'envoi des documents remis,
- » La liste des parents qui acceptent d'être contactés,
- » La possibilité de faire passer un message par la voie de la vie scolaire auprès des élèves,
- » Une boîte aux lettres,
- » Un panneau d'affichage.

Le chef d'établissement du lycée Colbert organise dans les premiers jours suivant la rentrée scolaire une réunion destinée aux parents d'élèves nouvellement inscrits ; à cette occasion, les parents peuvent obtenir des informations sur l'organisation du conseil des parents au sein de l'établissement, notamment auprès des représentants élus de l'année précédente et sur la préparation des élections de l'année qui commence.

Au début de chaque année scolaire, des parents d'élèves sont élus par l'ensemble des parents pour participer aux différentes instances du lycée, riches lieux d'échanges, de propositions et de décisions :

- » Conseil d'administration,
- » Commission permanente,
- » Conseil de discipline,
- » Commission vie scolaire,
- » Comité d'hygiène et de sécurité.

Chaque parent est électeur et éligible. Tous les parents sont donc concernés par les élections, quelle que soit leur situation. Le vote par correspondance est possible, jusqu'au jour du scrutin.

Les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès du chef d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.

Des délégués des parents d'élève sont présents aux conseils de classe. Ils sont proposés par les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors des élections, et ils sont désignés par le chef d'établissement compte tenu des résultats de ces élections. Ces délégués sont, dans chaque classe, à l'écoute des parents, des interlocuteurs, des relais auprès de l'administration et de l'équipe éducative sur divers sujets de la vie scolaire, enseignements, orientation, restauration, santé, sécurité, etc.

Les heures de réunion des conseils d'administration, des conseils de classe et des conseils de discipline sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves.

Faites part de vos suggestions, de vos remarques pour pouvoir intervenir de façon réactive si un problème se présente ; n'hésitez pas à contacter et à rejoindre [vos représentants élus au lycée](#).

Contact

**Fédération des conseils de parents d élèves**

**FCPE**

111/113 Avenue de la République

BP 253 - 59462 LOMME CEDEX

Tél. 03.20.17.09.40 - Fax. 03 20 17 09 41

Site internet : [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)

Mail. [parents@fcpe59.com](mailto:parents@fcpe59.com)

**Fédération des parents d élèves de l enseignement  
public**

**PEEP** - Association départementale

17 ter rue du magasin

59000 LILLE

Tél. 03 20 74 08 76 - Fax. 03 20 15 05 15

Site internet : [www.peep.asso.fr/](http://www.peep.asso.fr/)

Mail. [PEEP.adnord@wanadoo.fr](mailto:PEEP.adnord@wanadoo.fr)

[Circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006 sur le rôle et la place des parents à l école.](#)